

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice 19
Présents 16
Votants 18
Absents 03

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de convocation : 09/04/2025

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO,
Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C.
LAMBERT, M. R. MOYSE, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C.
ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés

représentés : Mme M. DUBOIS (pouvoir à M. L. PONTARLIER), M. P. NUSSBAUM (pouvoir à M. C.
BOURDENET).

Absente : Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. R. BINETRUY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 19h50, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. A présent que le procès-verbal est validé, il pourra être affiché en mairie et mis en ligne comme la réglementation l'impose.

20250414-01 Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Communal

Madame le Maire donne la parole à Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, Adjointe, responsable de la commission Finances.

Mme M-P. ROUGNON-GLASSON propose un ensemble d'investissements pouvant être réalisés en 2025 (déjà exposés lors du Débat d'Orientation Budgétaire), dont il faudra prévoir la dépense au Budget Primitif 2025.

Sont également présentés :

- Les subventions accordées et attendues,
- L'état de la dette,
- La simulation du produit attendu suite au vote des taux d'imposition.

Mme M-P. ROUGNON-GLASSON présente ensuite le Budget Primitif 2025 du Budget Communal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
011	Charges à caractère général	586 000.00 €
012	Charges de personnel	543 167.00 €
014	Atténuation de produits (FPIC)	27 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	345 322.53 €
66	Charges financières	64 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
Total Dépenses réelles		1 566 489.53 €
Total Dépenses d'ordre		0.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 566 489.53 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
013	Atténuation de charges (Remb.)	5 118.78 €
70	Produits des services	149 377.00 €
73	Impôts et Taxes	97 858.77 €
731	Fiscalité locale	965 250.00 €
74	Dotations et participations	363 362.28 €
75	Autres produits de gestion courante	209 000.00 €
76	Produits financiers	4.68 €
Total Recettes réelles		1 789 971.51 €
002	Excédent antérieur reporté	410 680.63 €
Total Recettes d'ordre		410 680.63 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 200 652.14 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
10	Dotations Fonds divers Réserves	5 856.12 €
16	Remboursements d'emprunts	162 827.32 €
20	Immos incorporelles	22 530.00 €
21	Immos corporelles	2 451 842.12 €
Total Dépenses réelles		2 643 055.56 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	552 114.91 €
041	Opérations patrimoniales	200 000.00 €
Total Dépenses d'ordre		752 114.91 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 395 170.47 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
10	Dotations Fonds divers	1 041 512.65 €
13	Subvention d'investissement	1 046 893.76 €
16	Emprunts et dettes assimilée	1 170 000.00 €
Total Recettes réelles		3 258 406.41 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	
024	Produits des cessions	306 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000.00 €
Total Recettes d'ordre		506 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 764 406.41 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du Budget Communal tel que présenté ci-dessus.

Mme le Maire remercie les services et les élus et notamment Mme M-P. ROUGNON-GLASSON pour la présentation et le travail réalisé pour l'élaboration du Budget 2025.

20250414-02 Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Eau

Mme ROUGNON-GLASSON présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Eau :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
011	Charges à caractère général	191 433.00 €
012	Charges de personnel	50 000.00 €
014	Atténuation de produits	36 652.00 €
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	216 469.00 €
66	Charges financières	24 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	1 469.00 €
Total Dépenses réelles		545 023.00 €
023	Virement Section d'Investissement	37 490.49 €
042	Opération d'ordre entre sections (Amort.)	97 583.86 €
Total Dépenses d'ordre		135 074.35 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		680 097.35 €

RECETTES D'EXPLOITATION		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
70	Produits des services	511 500.00 €
77	Produits exceptionnels	6 744.47 €
78	Reprise sur amort et provisions	1 469.00 €
Total Recettes réelles		519 713.47 €
002	Excédent antérieur reporté	116 975.25 €
042	Opération d'ordre entre sections	43 408.63 €
Total Recettes d'ordre		160 383.88 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		680 097.35 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
001	Déficit antérieur reporté	10 331.43 €
16	Remboursement d'emprunts	40 000.00 €
20	Immos incorporelles	0.00 €
21	Immos corporelles	1 041 690.00 €
Total Dépenses réelles		1 092 021.43 €
020	Dépenses imprévues Invest	10 000.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	43 408.63 €
Total Dépenses d'ordre		53 408.63 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 145 430.06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
10	Dotations Fonds divers	10 331.43 €
13	Subventions d'investissement	306 507.00 €
16	Emprunts et dettes assimilée	695 000.00 €
Total Recettes réelles		1 011 838.43 €
021	Virement de la section d'exploitation	37 490.49 €
040	Opération d'ordre entre section	97 583.86 €
Total Recettes d'ordre		135 074.35 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 146 912.78 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Eau, présenté ci-dessus.

20250414-03 Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Bois

Mme ROUGNON-GLASSON présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Bois :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
011	Charges à caractère général	25 140.00 €
65	Versement Budget communal	100 000.00 €
Total Dépenses réelles		125 140.00 €
023	Virement Section d'Investissement	18 100.00 €
Total Dépenses d'ordre		18 100.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		143 240.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
70	Produits des services	75 000.00 €
Total Recettes réelles		75 000.00 €
002	Excédent antérieur reporté	69 039.53 €
Total Recettes d'ordre		69 039.53 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		144 039.53 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
21	Immos corporelles	18 100.00 €
Total Dépenses réelles		18 100.00 €
001	Déficit antérieur reporté	17 380.80 €
Total Dépenses d'ordre		17 380.80 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 480.80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
1068	Excédent de Fonctionnement	17 380.80 €
Total Recettes réelles		17 380.80 €
021	Virement de la section d'exploitation	18 100.00 €
Total Recettes d'ordre		18 100.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		35 480.80 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Bois, présenté ci-dessus.

20250414-04 Approbation du taux de taxe d'habitation

Mme M-P. ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal rappelle les taux d'imposition votés lors de la séance du Conseil municipal du 24 mars dernier :

Taxe foncière bâti	+0.5%	Taux : 35.73%
Taxe foncière non bâti	+1%	Taux : 38.77%

Les simulations de produits pour la taxe d'habitation établies à partir des données de l'Etat avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de 2025 sont ensuite présentées.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2025 sont :

Taxe d'habitation	173 000.00 €	contre 157 700.00 € en 2024	Taux : 11.95 %
-------------------	--------------	-----------------------------	----------------

A taux constant, le produit total attendu de taxe d'habitation est de 20 674.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (10 POUR – 8 CONTRE) :

- DECIDE l'augmentation de 1 % du taux de taxe d'habitation sur Montlebon, soit 12.07 %

Le nouveau produit attendu sera de 20 881.00 €.

20250414-05 Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'assujettir les locaux vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,
- CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

20250414-06 Subvention communale 2025 – CCAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale qui fonctionne avec un budget annexe au Budget Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au CCAS pour l'année 2025 pour lui permettre d'équilibrer son budget et de mettre en œuvre ses actions auprès des habitants de la commune : repas des anciens, fête des mères, Cartes Avantages Jeunes, bons d'urgence, etc.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 8 300.00 € au CCAS de Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657363 du Budget Communal 2025.

20250414-07 Choix du prestataire pour la réalisation d'un emprunt pour le financement de la rénovation énergétique du groupe scolaire

Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud se poursuivent. Mme M-P. ROUGNON-GLASSON explique que dans l'attente du versement des subventions, il est nécessaire de contracter un prêt-relais d'un montant de 850 000.00 €.

Elle précise que plusieurs banques ont été contactées, 4 banques ont répondu :

- la Caisse d'épargne,
- la Banque populaire,
- le Crédit agricole,
- le Crédit mutuel

Le résultat de la consultation est le suivant :

Banque	Taux	Frais dossier	Durée	Coût total
Caisse d'épargne	2.70% fixe	850.00 €	1 an	23 800.00 €
Caisse d'épargne	2.29% variable	850.00 €	1 an	20 315.00 €
	(+)0.48% max = 2.77%	850.00 €	1 an	24 395.00 €
Crédit agricole	2.293% variable	850.00 €	1 an	20 340.00 €
	(+)0.50% max = 2.793%	850.00 €	1 an	24 590.00 €
Crédit mutuel	3.20% fixe	850.00 €	1 an	28 050.00 €
Banque populaire	3.24% fixe	500.00 €	1 an	28 040.00 €

Les offres les mieux-disantes sont celles de la Caisse d'épargne, qui pour un montant de 850 000.00 €, propose :

- un taux fixe de 2.70% sur 1 an
- un taux variable de 2.29%

Compte-tenu de la durée de l'emprunt, le Conseil municipal débat sur le choix d'un taux fixe ou d'un taux variable.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (14 POUR – 4 CONTRE) :

- DONNE son accord pour contracter un emprunt auprès de la Caisse d'épargne aux conditions suivantes : sur 1 an – taux variable de 2.29 % - frais de dossier de 850 € - périodicité
- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

20250414-08 Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud – Avenant n°01 lot 7 Revêtement de sol

Mme le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, le bureau de contrôle a émis un avis défavorable sur le ragréage fibré.

Deux chapes allégées doivent donc être réalisées par l'entreprise Perrin titulaire du lot 07 Revêtement de sol.

Montant marché initial	8 641.47 € HT	10 369.76 € TTC
Montant avenant	5 130.86 € HT	6 157.03 € TTC
Nouveau montant marché	13 772.33 € HT	16 526.80 € TTC

Il convient donc de prendre un avenant à ce lot.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°01 au marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire lot 07 Revêtement de sol d'un montant de 5 130.86 € HT soit 6 157.03 € TTC,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20250414-09 Réparation du pont de Louadey – Choix du maître d'œuvre

Mme le Maire explique que, suite au lancement de l'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réparation du pont de Louadey, 2 offres ont été déposées : l'une par l'entreprise PMM et l'autre par l'entreprise ARTELIA.

Le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

Critères	PMM	ARTELIA
Prix des prestations	8.000	7.605
Valeur technique	8.800	8.800
Note globale	16.800	16.405
Classement final	1	2

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de la société PMM, pour un montant total de 59 771.00 € HT, soit 71 725.20 € TTC (tranche ferme + tranche optionnelle),
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toutes pièces nécessaires à la passation de ce marché.

20250414-10 Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025 Ter

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, elle invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale,

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées,

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF, annexée à cette présente délibération,

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 28/10/2024 pour l'exercice 2025. avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits,

Considérant l'avis de la commission forêt formulée lors de sa réunion du 28/10/2024,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (12 POUR – 6 ABSTENTIONS) :

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 Ter, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface à désigner par l'ONF
6_a	2020	2025	ONF-RC	amélioration	5.30
37_a	2020	2025	ONF-RC	amélioration	0.87
38_a	2020	2025	ONF-RC	amélioration	2.34

- DECIDE des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination chantier forestier	du	Produits prévus	Bois façonnés		
			Vente en contrat /Accord-Cadre BF	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
6_a		BI et BO résineux	X		
37_a		BI et BO résineux	X		
38_a		BI et BO résineux	X		

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

- DECIDE des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
6_a BI-BO rx		x
37_a BI-BO rx		x
38_a BI-BO rx		x

- DEMANDE A L'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre pour le contrôle du classement et cubage des bois vendus sur pied à la mesure.

Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

- DEMANDE A L'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »
- AUTORISE le prélèvement de sangles (épicéas vendus façonnés), suivant les dispositions suivantes :
 - o L'autorisation est consentie sur demande du sanglier et après accord de l'acheteur des bois, moyennant une redevance fixée, par sanglier, à :
 - 50 € HT pour un lot d'épicéas < 200 m³
 - 100 € HT pour un lot d'épicéas compris entre 200 et 500 m³
 - 150 € HT pour un lot d'épicéas > 500 m³
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents afférents.

Questions diverses

- Mme le Maire remercie l'ensemble des participants à l'opération de nettoyage de printemps du 12 avril dernier.
- La SMACL, assureur de la commune, informe que le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Une consultation sera lancée.

Dates à retenir

Commissions :

- o 24/04 – 18h00 : Sablière – CITADIA – réunion plénière

Divers :

- o 01/05 – 08h00 : Foire
- o 01/05 – 04/05 : Exposition d'artistes locaux au Cloître
- o 08/05 – 11h30 : Commémoration au Monument aux Morts
- o 17/05 – 9h00 à 16h00 : Inauguration voie douce / passerelles
- o 23/05 – 19h00 : Fête des mères

Prochaines réunions du Conseil municipal

Lundi 28 avril 2025 à 19h45 (suivi d'une réunion PLUi-H)

La séance est levée à 21h55.

Le secrétaire de séance,
Régis BINETRUY



Le Maire,
Catherine ROGNON

